



**a toujours su négocier et
obtenir des garanties pour les Salariés.**

Consultez notre site Intranet

<http://www.intra.renault.fr/fo-central/>

23 / 11 / 2009

FO-Renault - Microsoft Internet Explorer fourni par RENAULT

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

Adresse http://www.intra.renault.fr/fo-central/sites_locaux/boulogne/coordonnees.html

FO Renault Boulogne - Le siège

Adhérez

Le comité de coordination

Coordonnées

Notre rôle

Responsables nationaux

Notre représentativité

Expression FO

Communiqués de presse

Tracts

FO Cadres

FO Métaux

La vie économique de l'entreprise

Comité Central d'Entreprise

Comité de Groupe Renault

Conseil d'Administration

FO à l'international

Vos droits chez Renault

Salaires

Intéressement

Congés


Retraite

Formation

Parcours professionnel

Coordonnées

Local Syndical F.O.
3 Rue Nationale
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 58 17 81 32 - Fax : 01 76 89 10 83
E-mail : fo.renaultsiege@worldonline.fr



Sites locaux

Boulogne - Le siège

L'organigramme

Représentativité

Derniers tracts

Accords locaux

En savoir plus

Cergy

Choisy

Cléon

Douai

Flins

Guyancourt-Aubevoye

Grand-Couronne

Le Mans

Rueil-Lardy

Sandouville

FO dans les Filiales du groupe Renault

MCA Maubeuge

Terminé

Démarrer 5 Internet Explorer FO a toujours su négocie... 2009 11 19 tr.doc - Mic... Poste de travail tracts2009 FR << 02:54

Le plus de FO c'est aussi le conseil personnalisé.

N'hésitez pas à nous consulter.



Conseiller Prud'homal Encadrement
Administrateur de Caisse de Retraite

Patrick MONANGE

Tél. : 06 60 50 45 74



Conseiller Prud'homal Industrie ETAM

Norbert BAUDRY

Tél. : 06 62 78 75 89



Conseiller préfectoral du salarié

Laurent GABAROUM

Tél. : 01 76 84 95 55

**Mais avec le nouveau système de représentativité,
pour compter sur FO. Il faut voter FO !**

INFO FLASH FO

Chômage partiel RENAULT SIEGE 2010

Le Directeur Central des Ressources Humaines de RENAULT, M. Gérard LECLERC, a adressé à l'ensemble des Salariés des Etablissements Tertiaires en date du 18 novembre 2009 un message volontairement ambigu relatif au chômage partiel en 2010.

Pressé de questions à ce sujet, lors d'une Réunion Centrale par la Délégation FO, la Direction de RENAULT a communiqué les précisions suivantes :

- ❖ Le Contrat Social de Crise prend bien fin le 31 décembre 2009.
- ❖ Tous les Etablissements Tertiaires de Renault reprendront le travail avec la semaine normale de 5 jours dès le début du mois de janvier.

MAIS

(Au cas où le chiffre d'affaire ne se redresserait pas...)

- ❖ La Direction Générale envisage de faire des journées de chômage technique mais cette fois regroupées en périodes plus longues de cessation d'activité et cela dès janvier 2010.

Moralité

(Aveux arrachés en séance du 19.11.2009 par le Délégué Syndical Central FORCE OUVRIERE lors de la Commission de suivi relative au C.S.C. 2009)

- ❖ D'après la D.C.R.H. de RENAULT, il n'est pas du tout exclu que les Salariés du Tertiaire fassent plus de chômage technique en 2010 qu'en 2009...
- ❖ Comme pour 2009, FO RENAULT S.A.S., appuyé par sa Confédération, fera le maximum pour permettre le plus d'indemnisation possible pour compenser les pertes salariales de cet éventuel chômage partiel 2010. (Voir notamment en page 4, nos actions pour toujours améliorer les indemnisations en cette période de crise et de chômage partiel).

Libres ! Indépendants ! Déterminés !
La Force en liberté

Emploi des Seniors :

Vous ne voulez pas jouer les prolongations ?

Alors votez FO !

I. Négociations chez RENAULT : FO dit « NON » à la Direction.

Une première réunion s'est tenue avec la Direction Générale le 10 novembre 2009 sur l'emploi des Seniors. Les Elus FORCE OUVRIERE Renault ont fait la Déclaration suivante :

Déclaration des élus FORCE OUVRIERE

En date du 28 septembre 2009, nous vous interpellons en urgence pour ouvrir des négociations dans plusieurs domaines.

L'emploi des Seniors a été l'un de ces domaines et nous sommes satisfaits qu'il soit à l'ordre du jour de cette réunion.

Pour autant, le sujet est primordial pour l'entreprise certes, mais surtout pour ses Salariés et il ne doit pas être traité dans la précipitation que l'on vous connaît bien.

Il ne s'agit pas pour nous, **FORCE OUVRIERE**, d'une simple formalité à accomplir pour échapper à la sanction qui pourrait tomber au 1^{er} janvier 2010 faute d'accord ou de plans d'actions. Mais, **il s'agit bien d'aller au fond des choses et de mettre en place des dispositifs concrets et efficaces pour l'emploi des Seniors, la pénibilité qui touche plus particulièrement les sites de montage et mécanique et bien évidemment des mesures qui visent à réduire, voire anéantir l'effet stress pour les métiers tertiaires.**

II. Négociation de Branche à l'U.I.M.M. :

FO Métaux obtient la prise en compte de la pénibilité pour les Seniors.

Vendredi 13 novembre, une dernière réunion de négociation de l'Accord de Branche sur les Seniors s'est tenue au siège de l'U.I.M.M.. Cet Accord doit permettre d'obtenir des garanties pour tenir compte des effets du vieillissement et de la pénibilité dans l'emploi tenu par les Salariés âgés.

Au delà de ce projet d'accord sur les Seniors, un Groupe de travail paritaire a été constitué.

Cette démarche a été demandée et obtenue par la Fédération FO de la Métallurgie pour obtenir un Fonds mutualisé destiné à financer d'éventuels départs anticipés liés à la pénibilité.

III. Commentaire de FO Renault Siège sur l'emploi des Seniors.

Au niveau national, depuis 2003, tous les Syndicats ont trahi les Salariés avec le M.E.D.E.F. et les Pouvoirs publics, en entérinant l'allongement de la durée du travail et des cotisations (au-delà de 40 ans de versements pour obtenir la retraite à taux plein).

Seul FO maintient le cap des 37,5 ans de cotisation pour la retraite pleine et entière.

A RENAULT SIEGE, selon les avis qui nous parviennent, les Personnels âgés, dans l'ensemble, déçus par les fins de carrière peu attrayantes, touchés par la pénibilité ou le stress, refusent de jouer les prolongations.

Comme la plupart des Entreprises, RENAULT ne s'intéresse à l'emploi des Seniors que pour échapper à l'obligation légale imposée par le Gouvernement (taxe de 1% de la masse salariale au 1^{er} janvier 2010).

Mais, au regard des premières discussions, RENAULT n'a pas grand-chose de positif à proposer à ses Salariés âgés. Au contraire, elle a même l'intention de supprimer la possibilité qu'avaient ceux-ci de basculer en fin d'année leur C.E.F. en C.T.I. pendant les 5 années précédant un départ à la retraite.

Il suffit de regarder l'engouement qu'a suscité le P.R.V. pour comprendre que les Salariés toutes catégories confondues attendent des vraies mesures pour anticiper les départs et non des "mesurettes" pour accompagner le rallongement de carrière.

FORCE OUVRIERE - La compétence à votre service

Chômage partiel :

FORCE OUVRIERE

continue d'améliorer l'indemnisation du chômage partiel.

FORCE OUVRIERE a décidé de signer l'Accord National Interprofessionnel du 2 octobre 2009 relatif au Chômage partiel et se félicite de voir aboutir une revendication qu'elle porte depuis des mois.

- * Cet Accord permet d'améliorer considérablement le montant de l'Allocation de Chômage partiel versée aux Salariés, en prenant en compte de nombreuses primes qui étaient jusqu'à présent exclues de l'assiette de calcul de cette Allocation : primes mensuelles de rendement, de production, d'assiduité ou d'ancienneté, primes d'astreinte et de panier.
- * Cet Accord neutralise également les périodes de chômage partiel dans le calcul du nombre de jours de Congés payés des Salariés ; ainsi les périodes de chômage partiel sont à nouveau assimilées à du temps de travail effectif (*).
Ainsi, les salariés qui subissent du Chômage partiel, pourront conserver le bénéfice de l'intégralité de leurs droits à Congés payés.

**L'arrêté d'extension devrait voir le jour en fin d'année 2009
avec une rétroactivité au 1er janvier 2009.**

Au niveau de RENAULT S.A.S., si un **Contrat Social de Crise** devait être reconduit courant 2010 (ce qui est plus que probable), **FO Central** continuera à agir lors des négociations pour "limiter la casse" sur les pertes de salaires liées au Chômage dans les Etablissements, les Usines et pour les catégories professionnelles non forfaitées.

Au niveau du SIEGE, notre Syndicat **FO** plaidera pour l'abolition du **chômage partiel dans le Tertiaire, qui s'avère insupportable**. En effet, les conditions dans lesquelles s'effectue actuellement le chômage partiel dans cet Etablissement sont inacceptables ; notamment en termes de surcharge de travail, de dysfonctionnements générés et d'accentuation du mal-être au travail pour le Personnel. Nous ne pourrions cautionner cet état de fait pour une nouvelle période de chômage, car de plus en plus de Salariés qui nous sollicitent sont déjà eux-mêmes au bord de la rupture.

(*) Nous rappelons que **FO Renault Siège a refusé de signer l'Accord sur l'Intéressement aux Performances du SIEGE**. Contrairement aux autres Syndicats signataires, nous avons refusé d'avaliser les mensonges de la Direction sur d'imaginaires contraintes URSSAF pour abolir la prise en compte pour les Intéressements (SIEGE et GROUPE) de 25 périodes de congés, d'absences autorisées, de franchises et de chômage partiel qui étaient jusque-là assimilées à du temps de travail effectif. Ces congés (bénéficiant par exemple à la maternité, à la mobilité professionnelle, aux handicapés, aux parents d'enfants handicapés, aux dons du sang ou aux prises de responsabilités civiques), étaient des acquis sociaux et ont été perdus subrepticement par un Accord dit majoritaire qui, depuis la Loi sur le Dialogue social du 4 mai 2008, peut (par ignorance ou complicité syndicale) être dérogatoire au "principe de faveur" et donc entraîner des pertes d'avantages pour les Salariés. Devant notre réaction, la Direction du SIEGE a réagi par un avenant à cet Accord en octroyant 70 € sur le critère des entretiens à mi-année pour compenser la perte d'Intéressement due au chômage partiel. Néanmoins, rien n'est prévu pour compenser les pertes sur l'Intéressement financier du Groupe. Mais cela n'est pas encore sensible pour l'instant puisque le C.S.C. a suspendu cet Intéressement pour 2008-2009 !

**De vraies garanties pour les Salariés
pour la conservation de vos acquis sociaux
par la conquête de droits nouveaux.**

VOTEZ FO